

COMPTE RENDU DU BUREAU DÉLIBÉRATIF
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 1^{er} MARS 2022

Date de la convocation : 23 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le un mars à dix-huit heures, le Bureau délibératif, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Denis MACHADO, Jean-Jacques MAXANT, Sébastien POINT, Laurent TROGRIC

Absents excusés : Odile BEGORRE-MAIRE, Pascal BARTOSIK, Pierre JULIEN, Ludovic LEGGERI, Carole SALEUR

Secrétaire : Monsieur Laurent TROGRIC

1 - Groupement de commandes pour l'achat de prestations d'assurances

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
8	8	8	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Lancé sous forme de groupement de commande en 2016 puis 2019 pour permettre de proposer un volume d'activité conséquent attirant les acteurs économiques du secteur, le marché de prestations d'assurance arrivera à échéance au 31 décembre prochain. Aussi, le Bassin de Pompey va procéder à son renouvellement pour couvrir ses besoins ainsi que ceux des communes membres qui y auront adhéré. La Communauté de Communes du Bassin de Pompey est coordonnatrice du groupement pour l'ensemble de la procédure de passation des marchés, leur signature et leur notification. L'accompagnement étant nécessaire sur ce type d'activité très spécifique, le Bassin de Pompey s'adjoindra les compétences techniques d'un assistant à maîtrise d'ouvrage dont les missions seront de préparer les Dossiers de Consultation des Entreprises dans le cadre défini par le coordonnateur, analyser les offres, assurer un suivi et dispenser des conseils auprès des membres du groupement pendant l'exécution des contrats. Le secteur des assurances étant tendu depuis début 2021, il convient d'anticiper le lancement du marché pour bénéficier des meilleures conditions.

Monsieur Denis MACHADO est désigné membre titulaire au sein de la commission d'appel d'offres (CAO) et Monsieur Jean-Jacques MAXANT est désigné membre suppléant.

Mme BEGORRE MAIRE rejoint la séance.

2 - Accord-cadre passé en groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et prestations associées – Autorisation de signer

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	9	9	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Lancé pour la première fois en 2018, le groupement de commandes portant sur la fourniture d'électricité est en cours de renouvellement. Un appel d'offres ouvert a été engagé prévoyant une remise des offres au 28 janvier 2022 à 12h00. La forme du marché qui a été choisie est un accord-cadre multi-attributaire dans lequel 5 titulaires au maximum peuvent être retenus. 3 candidatures ont été reçues. Ces dernières sont, à ce stade, évaluées sur la base de caractéristiques techniques des prestations qu'ils proposent. La Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 février 2022 a décidé d'attribuer l'accord-cadre à 3 titulaires : EDF, ENGIE et DIRECT ENERGIE. Ces 3 candidats seront remis en concurrence sur deux critères lors du premier marché subséquent : le prix concernant uniquement la fourniture d'électricité en hors taxe et la note du critère technique attribuée lors de l'accord-cadre. Ce premier marché subséquent démarrera au 1^{er} avril 2022, pour une durée de 6 mois ferme. Il est demandé d'autoriser la signature de l'accord-cadre de fourniture d'électricité.

3 - Débat sur la complémentaire santé

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	9	9	0	0	0

Rapporteur : Monsieur le Président

Dans le cadre de leur politique d'accompagnement social à l'emploi, les collectivités locales et leurs établissements ont la possibilité de participer financièrement aux contrats souscrits par leurs agents en matière de santé et/ou de prévoyance, pour faciliter l'accès aux soins et couvrir la perte de rémunération en cas d'arrêt prolongé de travail lié à une maladie ou à un accident. Ce dispositif de protection sociale complémentaire permet actuellement aux employeurs publics de participer soit au coût des contrats individuels labellisés souscrits directement par les agents, soit au coût des contrats souscrits par les employeurs eux-mêmes auprès de prestataires mutualistes, dans le cadre de conventions dite de participation signée après une mise en concurrence afin de sélectionner une offre répondant aux besoins propres de leurs agents. Déjà engagé pour l'adhésion des agents à une prévoyance, le Bassin de Pompey s'est inscrit dans ce dispositif de convention de participation en 2015 pour permettre à chaque agent de bénéficier d'une complémentaire santé. Dans le but d'harmoniser les pratiques et les droits entre la fonction publique et les entreprises, le législateur a souhaité engager une réforme de la protection sociale complémentaire à travers la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et ainsi organiser un temps d'information et de débat au sein de l'assemblée délibérante sur la protection sociale complémentaire qui vise à lutter contre le renoncement aux soins. Dans l'attente des décrets d'application, ces dispositifs permettant l'accompagnement social des agents ont été portés à la connaissance du Comité technique le 25 février dernier et sont portés au débat devant l'assemblée délibérante.

4 - Attribution de primes en faveur de l'achat d'un vélo

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
9	9	9	0	0	0

Rapporteur : M. DETHOU

Lors de sa séance du 23 juillet 2020, le Conseil Communautaire a validé la mise en place, du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2021, du dispositif « Prime Vélo » d'aide à l'achat de vélo et d'équipements permettant de favoriser son usage. La Communauté de Communes du Bassin de Pompey a décidé d'expérimenter ce dispositif sur deux ans et d'affecter un budget de 20 000€ par an. Elle bénéficie d'une subvention de 10 000 € accordée par le Parc Naturel Régional dans le cadre du Fonds commun d'Initiatives pour la Transition Energétique mis en place avec les Communautés de Communes partenaires du TEPCV. 6 dossiers éligibles au dispositif « prime pour l'achat d'un vélo » sont soumis pour attribution des aides correspondantes, représentant un montant global de 922.34 €.

M. LEGGERI rejoint la séance.

5 - Attribution des primes en faveur de l'habitat privé

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

Rapporteur : M. DOSE

En 2014, la Communauté de Communes a poursuivi l'aide à l'amélioration de l'habitat privé du Bassin de Pompey autour d'un programme défini initialement pour trois années puis prolongé à plusieurs reprises jusqu'au démarrage d'un nouveau dispositif d'aides. Ce programme dénommé « Cœur Habitat » a d'ores et déjà permis d'engager la rénovation de plus de 490 logements depuis 2014 et se poursuit au travers de trois axes majeurs. Au travers de ce dispositif, peuvent également prétendre aux aides les travaux de ravalement de façades selon les périmètres définis dans le règlement et les travaux d'amélioration énergétique pouvant être réalisés par les propriétaires. 1 dossier éligible au dispositif « Cœur Habitat » et 3 dossiers éligibles au dispositif « OPAH » sont soumis pour attribution des aides.

6 - Attribution des aides directes aux commerçants, artisans et entreprises de services du Bassin de Pompey

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

Rapporteur : M. POINT

Afin de poursuivre le soutien à l'économie de proximité, le Bassin de Pompey a souhaité créer un dispositif d'accompagnement similaire au FISAC concernant l'aide à l'investissement des commerçants et artisans du territoire, par délibération en date du 19 juin 2018. Le règlement de ce dispositif a été revu et amélioré par délibération en date du 15 septembre 2020. L'accompagnement financier se monte à un maximum de 30% des sommes engagées, sous réserve d'obtention d'une bonification selon les critères définis par le règlement d'attribution, pour des projets d'un montant compris entre 2 000 € HT et 10 000€ HT. Le calcul de la subvention est effectué en fonction du montant des travaux, sur la base des dépenses

prévisionnelles et sur la présentation des factures des travaux réalisés. Le comité d'agrément a proposé l'attribution de 3 subventions pour un montant total de 4 644 €.

Les membres du bureau précisent que le versement de la subvention à l'Atelier Jeannette sera conditionné par le changement effectif de la destination du local.

M. JULIEN rejoint la séance.

7 - ZAE Haute Epine à Saizerais – Annulation de la vente d'un terrain à la SCI CHAINOU

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11	11	0	0	0

Rapporteur : M. POINT

Par délibération n°6 en date du 18 mai 2021, le bureau délibératif du Bassin de Pompey validait la cession des lots 3, 16 et 18 à la SCI CHAINOU, pour disposer d'une emprise de 10 254 m² sur la ZAE Haute Epine à Saizerais sur laquelle il était envisagé la création d'espaces de bureaux, d'un atelier et de locaux d'activités sur ces espaces. Le projet ayant évolué (présence d'un équipement type concasseur et scalpeur avec stockage de matériaux en extérieur) et entraînant le risque d'un impact non négligeable en termes d'activités sur les parcelles voisines du site d'activité et des riverains résidant à proximité, un échange avec son gérant a été engagé débouchant sur un accord entre les parties conduisant à l'arrêt du projet tel que présenté initialement. Dans ce contexte, il est proposé d'annuler la délibération prise le 18 mai 2021 et d'annuler la cession des lots 3, 16 et 18 de la ZAE Haute Epine à Saizerais.

8 - ZAE Haute Epine à Saizerais – Vente d'un terrain à la SCI FBBT

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11	11	0	0	0

Rapporteur : M. POINT

L'entreprise B'B ELEC et ENFOUISSEMENT est une SARL créée en 2021 dont le siège est situé à Dieulouard. La société est spécialisée dans le secteur d'activité des travaux d'installation électrique et emploie cinq salariés. Elle dispose des certifications et labels qualité pour l'ensemble de ses prestations : électricité générale, enfouissement de réseaux, bornes de recharge. La société B'B ELEC et ENFOUISSEMENT intervient sur la Région Grand Est mais elle souhaite se développer sur l'ensemble de la France jusqu'aux pays frontaliers (Luxembourg et Belgique) et projette la création de 6 postes. Ainsi, l'entreprise B'B ELEC et ENFOUISSEMENT souhaite acquérir 4 040 m² sur le lot n°17 de la ZAE Haute Epine à Saizerais. Cette acquisition s'effectuera par la SCI FBBT. L'entreprise prévoit la construction d'un bâtiment de 1 200 m² au sol pour accueillir ses activités. Il vous est proposé de fixer le prix de vente de terrain à 23 € HT/m². Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriale, le service des domaines a été saisi et a donné un avis conforme.

Le Président,



Laurent TROGRIC